



LES
LIVRES DE RAISON
DANS LE LYONNAIS
ET LES PROVINCES VOISINES (1)

ARome, chaque père de famille inscrivait sur un Registre domestique, nommé *Codex*, ses créances et ses dettes, ainsi que les diverses causes qui modifiaient sa fortune.

Cet usage se perpétua naturellement en Italie. C'est ainsi que l'on possède encore les Registres de commerce et de finances de Laurent de Médicis, en même temps que les *Ricordi di famiglia*, que nous ont laissés les Guichardin, les Perruzzi et bien d'autres familles florentines.

(1) Lecture faite au Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Lyon, dans sa séance du 10 décembre 1891.